

Titre : Opérations sur machines-outils à commande numérique

Code : 4214

Unités : 43

Durée : 645 heures

Secteur de formation : Fabrication mécanique (11)

Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les centres de services scolaires)

Année d'approbation : 2005

Centre de services scolaire mandaté : de Montréal

Centres de services scolaires participants : des Trois-Lacs, de la Pointe-de-l'Île, des Appalaches, de la Seigneurie-des-Mille-Îles, Eastern Townships

Fonction de travail : Opératrice, opérateur de machines-outils à commande numérique

Objectifs du programme d'études : Préparer à l'exercice du métier dans les différents types d'ateliers d'usinage et d'entreprises manufacturières qui emploient des opératrices et des opérateurs de machines d'usinage. Les fonctions principales de ces opératrices et opérateurs sont la conduite de fraiseuses, de centres d'usinage et de tours à commande numérique; elles et ils doivent notamment interpréter correctement les plans, les gammes d'usinage et les procédures d'opération, prendre des mesures, effectuer des vérifications et certaines opérations de finition des pièces.

Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
- ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
- ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
- ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
- ou** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
- ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 214-011	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	15
AEP 214-025	Interpréter des dessins et des gammes d'usinage	75
AEP 214-031	Prévenir les risques d'atteintes à la santé et à la sécurité au travail	15
AEP 214-044	Effectuer le relevé et l'interprétation de mesures	60
372-066	Effectuer des travaux d'atelier	90
AEP 214-063	Interpréter des procédures de conduite de machines-outils à commande numérique	45
AEP 214-078	Conduire un tour à commande numérique	120
AEP 214-088	Conduire un centre d'usinage à commande numérique	120
AEP 214-097	S'intégrer au milieu de travail	105

Une reconnaissance d'acquis scolaires est possible pour l'élève qui s'inscrit au programme d'études menant au DEP *Techniques d'usinage*.

Documentation disponible sur demande

- | | | |
|---|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Rapport de l'AST ou de l'AP | <input checked="" type="checkbox"/> Programme d'études | <input type="checkbox"/> Instrumentation RAC |
| <input type="checkbox"/> Projet de formation | <input type="checkbox"/> Guide d'organisation matérielle | |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tableau d'harmonisation | <input type="checkbox"/> Cadre d'évaluation | |

Mise à jour en 2020

